

Permis d'exploitation pour les débits de boissons

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - SIÈGE
Aurélie FRAPPIER-TONDELLIER
06.31.13.67.82
cmar-formation-continue@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Créateur, repreneur ou exploitant d'un établissement nécessitant une demande de licence de débit de boissons alcoolisées à emporter ou à consommer sur place (cafés, bars, petite restauration ou restaurants, restauration rapide, hôtels, discothèques, casinos,...)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

- Maîtriser l'exploitation spécifique d'un débit de boissons grâce à ses connaissances des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels et des sanctions encourues; - Connaître et mettre en œuvre les dispositifs liés à la prévention et lutte contre le risque « alcool » pour la protection des mineurs et plus largement contre les risques de santé publique (tabac, stupéfiants, nuisances sonores) susceptibles d'entraîner une fermeture administrative; - Identifier les principes généraux de responsabilité civile et pénale.

Contenu et modalités d'organisation

JOUR 1 Préambule La raison d'être de l'obligation de formation selon l'article R.3332-4-1 du code de la santé publique & présentation du permis d'exploitation Le cadre législatif et réglementaire Les sources du droit et leurs applications La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de santé publique La police administrative générale et spéciale **JOUR 2** Conditions d'ouverture d'un débit de boissons ou d'un restaurant Conditions liées à la personne & à la licence Les déclarations préalables à l'ouverture La vie d'une licence : les transferts, la translation, la mutation Les débits temporaires Les obligations d'exploitation Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique, de l'ordre public et les aspects pratiques **JOUR 3** Les fermetures administratives et judiciaires, la réglementation locale Les arrêtés municipaux et préfectoraux Les acteurs publics et parapublics à vos côtés

Durées de la formation *20h en cours du jour

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Commentaires sur la parcours personnalisable - les 2 premières journées : 8h30/12h30 13h30/17h30 - le 3ème jour: 8h30/12h30

Validation(s) Visée(s)

Permis d'exploitation pour les débits de boissons - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Le permis d'exploitation est nécessaire pour faire une demande de licence de débit de boissons en mairie A faire Formation hygiène alimentaire ? dans les établissements de restauration commerciale Objectif principal : Être capable de répondre aux obligations alimentaires en justifiant d'une formation à l'hygiène

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00146939	du 07/01/2019 au 31/12/2024	(64)	CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - SIÈGE		Non éligible	FPC
00338808	du 01/01/2023 au 31/12/2023	(17)	CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE-MARITIME		Non éligible	FPC
00338809	du 01/01/2023 au 31/12/2023	(17)	CMAR NOUVELLE-AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE-MARITIME		Non éligible	FPC

00423899	du 01/01/2024 au 31/12/2024	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME	Non éligible	
00423905	du 01/01/2024 au 31/12/2024	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME	Non éligible	
00478805	du 10/06/2024 au 31/12/2024	(33)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA GIRONDE	Non éligible	
00488466	du 10/07/2024 au 12/07/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	
00498021	du 30/09/2024 au 02/10/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	
00509709	du 02/12/2024 au 04/12/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	
00509711	du 02/12/2024 au 04/12/2024	(47)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DU LOT ET GARONNE	Non éligible	